

INFORMATIONS GÉNÉRALES

ASSURANCE

Prendre note que le Centre de services scolaires ne détient pas d'assurance accident-maladie. En cas de dommage, de blessure, de bris de lunette, de dents, etc., tous les frais incluant le transport ambulancier sont à la charge des parents.

ASCENSEUR

Les élèves à mobilité réduite pourront utiliser l'ascenseur avec l'autorisation de la direction.

AFFICHAGE

Pour toutes les communications écrites ou verbales, la vente ou la publicité, l'élève doit obtenir l'autorisation de l'école par l'intermédiaire du technicien en loisirs, local 2320. Les affiches doivent être placées aux endroits prévus à cette fin.

CARTE D'IDENTITÉ

Une carte d'identité sera fournie aux élèves à la rentrée scolaire. L'élève doit avoir en sa possession en tout temps cette carte qui peut lui être demandée par le personnel de la bibliothèque pour des services de prêt ou par le personnel de l'école.

L'école et les terrains adjacents sont des lieux privés. Tout visiteur doit recevoir l'autorisation de la direction pour y circuler. Toute personne qui contrevient à cette règle sera sujette à recevoir une mise en demeure qui est un acte légal officiel.